

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Juile MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 25 / Représentés : 6      Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : Autorisation de signature – contrat territorial de développement durable 2023-2026**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT TERRITORIAL DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE 2023-2026**

- VU le code général des collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil départemental du Puy de Dôme du 12 février 2024 relative à l'approbation des enveloppes allouées à chaque intercommunalité
- VU le projet de contrat annexé,

CONSIDERANT les nouveaux contrats CTDD pour la période 2023-2026 proposés aux communautés de communes par le Conseil Départementale du Puy de Dôme,

Madame la Présidente rappelle l'engagement de Communauté de communes auprès du Département du Puy de Dôme via le précédent Contrat Territorial de Développement Durable sur la période 2019-2022.

Le Conseil Départemental confirme sa volonté d'accompagner les intercommunalités dans la réalisation de leurs projets, à travers la signature d'un nouveau Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD), couvrant la période 2023-2026. Ce contrat s'appuie sur les ambitions respectives des parties présentées respectivement dans leurs documents stratégiques (plan stratégique départemental, CRTE/Projet de territoire). Il précise notamment les conditions dans lesquelles le Département apporte « son soutien financier, logistique ou technique » pour contribuer à la réalisation des actions portées par l'intercommunalité (cf article 1<sup>er</sup>).

Le Conseil Départemental a validé une enveloppe budgétaire de 760 174€ pour les projets d'investissements qui seront portés par la Communauté de Communes dans le cadre du conventionnement 2023-2026. Pour rappel, sur le précédent CTDD, l'enveloppe d'Entre Dore et Allier s'élevait à 120 517 €.

Cette enveloppe pourra être mobilisée pour la réalisation des 3 projets communautaires suivants :

- Réhabilitation et restructuration d'un bâtiment en vue d'accueillir le pôle de ressources intercommunal
- Aménagement d'un espace dédié aux sports urbains de glisse et de modules complémentaires
- Aménagement à proximité du passage de la Voie Verte

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'approuver le contenu du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) pour une durée de 3 ans, comme présenté en annexe,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente